

aux forces politiques (T. I, pp. 209-217) pour aboutir à un jugement de cette encre : « Le trait commun aux formations politiques du Maroc est que les différences qui les séparent tiennent plus à la personnalité de leurs animateurs, à leur région d'origine ou à la classe sociale dont ils sont issus, qu'à des questions de divergence doctrinale ». Une telle réflexion est irrecevable car elle ne s'accompagne d'aucune analyse des programmes des différents partis qui viendrait la confirmer ; de plus, à supposer qu'il n'y ait vraiment pas de divergence doctrinale entre eux, on aimerait alors connaître la « personnalité » des leaders partisans, leur « région d'origine », la « classe sociale dont ils sont issus », et tant qu'à faire on aimerait savoir s'il y a des classes sociales au Maroc et lesquelles.

Ces exemples, et nombre d'autres, condamnent la méthode délibérément adoptée par l'auteur. Il n'est plus possible aujourd'hui de faire sérieusement du droit constitutionnel sans étudier au moins sommairement le milieu politique, économique et social sur lequel ce droit est trop souvent plaqué. Pour l'avoir oublié, M. BOURELY a accompli une besogne honnête mais sans relief.

Signalons d'autre part quelques menues erreurs : l'arbitrage du 29 Mai 1909 (affaire des déserteurs de Casablanca) n'a pas été rendu par « la Cour de Justice de la Haye » (T. I, p. 67) qui ne rend pas d'arbitrages... et n'existait pas en 1909, mais par la Cour permanente d'arbitrage ; la non rétroactivité de la loi ne signifie nullement comme la p. 195 du t. II le laisse entendre, l'immutabilité de la loi et le droit des citoyens à réclamer le maintien du statu quo, mais simplement que « la loi ne dispose que pour l'avenir » (art. 2 du Code Civil).

Jean LECA.

ANNEE AFRICAINE 1964 : Paris , Pédone, 1966, 461 p.

Le second volume de l'Année Africaine (1964) vient de succéder, assez rapidement, au premier volume concernant l'année 1963 et dont il a été rendu-compte dans le précédent numéro de cette Revue. Le contenu de l'Année Africaine demeure le même, c'est à dire qu'il comporte toujours trois parties. Notons, toutefois, que la première partie intitulée « L'Afrique dans le Monde » en 1963 s'intitule « Les Relations Internationales de l'Afrique » en 1964 et la 2^e partie respectivement « Les Relations Intra-Africaines » (1963) et « Les Relations Interétatiques » (1964). Ce changement d'intitulé, sans importance pour la première partie, signifie-t-il pour la deuxième partie une restriction du champ d'étude des relations en question, c'est à dire une limitation aux seules relations interétatiques à l'exclusion de toute autre (relations entre syndicats, entre partis politiques par exemple) ? Il est à craindre qu'il en soit ainsi, notamment lorsqu'on constate que cette 2^e partie ne comprend plus que 20 pages en 1964 contre quelques 65 pages en

1963. Cela est regrettable et réduit sérieusement l'intérêt de la chronique. Une réduction moindre affecte la 1^{re} Partie puisqu'elle compte maintenant 63 pages contre 77 en 1963, alors que la 3^e partie concernant les chroniques des Etats garde relativement la même importance. Il semble donc que l'*Année Africaine* accorde la préférence à ces chroniques des Etats qui sont pourtant moins intéressantes et qui — il faut l'avouer — seront rarement lues entièrement, à l'inverse des précédentes.

Dans la première partie, J.C. DOUENCE (pp. 3-36) présente une synthèse de l'assistance et de la coopération en Afrique au Sud du Sahara, en faisant le point, successivement sur le bilan de l'aide au développement en 1963, les tendances de cette aide en 1964, les rapports entre elle et le commerce international, enfin l'assistance technique et culturelle. L'auteur note que l'année 1963 marque une sorte de période critique de l'aide, laquelle d'une part subit une compression (des tableaux annexés chiffrent cette évolution) et d'autre part est contestée par l'opinion des pays dispensateurs. Il en résulte une réaction des pays sous-développés qui, lors de la Conférence sur le commerce international, tentent de présenter un front uni. Mais ce front n'est pas sans fissures et les bénéficiaires escomptés par l'Afrique semblent faibles pour l'instant. Seul le bilan de l'assistance technique et culturelle apparaît plus satisfaisant. Il faut croire que cette situation est le résultat d'un choc en retour ou d'un reflux de l'Afrique, après quelques années au cours desquelles elle a tenu la « vedette » de l'actualité internationale. « Le Monde commence à être fatigué de l'Afrique » selon la réflexion désabusée d'un diplomate, rapportée par F. CONSTANTIN (p. 46). En effet, les problèmes du Congo, de la Rhodésie, de l'Afrique du Sud, des territoires encore sous domination coloniale secouent les organisations internationales en même temps que la solidarité africaine. Après l'enthousiasme qui a présidé à la naissance de l'O.U.A. nous assistons aussi à un reflux de la solidarité africaine dont M. Tshombé est le triste augure. Le bilan des relations interafricaines montre que les Africains cherchent encore les points d'équilibre. Regrettons que ce bilan un peu court (pp 71-89) ne comporte pas, en annexe, les résolutions de l'O.U.A. que l'*Année Africaine* devrait publier régulièrement car elles font rarement l'objet d'une publicité intégrale et suffisante.

La chronique des Etats (3^e partie) demeure donc inchangée puisqu'elle comporte toujours une note de synthèse et une chronologie d'importances inégales. Les observations déjà faites à propos du premier volume demeurent, tout comme celles concernant l'absence d'études plus fouillées et plus étoffées sur certaines questions importantes, l'absence d'une bibliographie relative, soit à l'ensemble des Etats et constituant alors une 4^e partie de l'ouvrage, soit à chacun d'entre eux. Certes, pour surmonter ces lacunes, « il n'est pas toujours facile, notent les rédacteurs, de disposer de la documentation nécessaire », mais une publication annuelle bénéficiant de la collaboration de trois centres de recherches spécialisés et d'une pléiade de jeunes chercheurs se doit de le faire. Le succès est à ce prix.

Ahmed MAHIOU.